

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 23 octobre 2017

Le vingt-trois octobre deux mil dix-sept à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire au Caveau St-Martin, sous la présidence de Monsieur le Maire, LICHTENBERGER Aimé.

Présents : Madame et Messieurs les Adjointes :
STRASBACH Jean-Michel
ELBLING Annick
RIEFLÉ Christophe,

M. THOMANN Yannick, M. EHRHART Armand, Mme FRICK Sophie,
Mme DUCOMMUN Laurence, M.LEVY Alain, Mme KRETZ Isabelle,
M.WALTER Jérémy, Mme KLINGER Régine.

A donné procuration : Mme MOLTES Pascale à M. THOMANN Yannick
M. MARCHAL Raphaël à M. WALTER Jérémy

Absents non excusés : M. HANAUER Jean-Luc

Assiste à la séance : M. WESSANG Romuald, secrétaire de séance désigné.

En préalable à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés l'ajout du point suivant :

- 7. Restauration de l'orgue Callinet du Schauenberg: Transfert de la maîtrise d'ouvrage au Conseil de Fabrique de Pfaffenheim.*

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 octobre 2017.
3. Réaménagement du centre-village: attribution du lot n°1 Désamiantage-Démolition.
4. Autorisation de signature de la convention entre la Commune de Pfaffenheim et le Département du Haut-Rhin sur la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération.
5. Autorisation de signature de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.
6. Location d'un terrain communal.
7. Restauration de l'orgue Callinet du Schauenberg: Transfert de la maîtrise d'ouvrage au Conseil de Fabrique de Pfaffenheim.
8. Informations diverses
 - Manifestations.
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

POINT 1**Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Romuald WESSANG, Secrétaire Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Romuald WESSANG comme secrétaire de séance.

POINT 2**Approbation du procès-verbal de la séance du 09 octobre 2017.**

Aucune observation n'a été émise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le procès-verbal du 09 octobre 2017.

POINT 3**Réaménagement du centre-village: attribution du lot n°1 Désamiantage - Démolition**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Par délibération en date du 9 mai 2017, le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre du réaménagement du centre-village de Pfaffenheim au cabinet d'architecte KNL situé à ROUFFACH, pour un montant prévisionnel de 430 000,00 € HT.

Par délibération en date du 20 juillet 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif pour un montant de 685 259,71 euros HT.

Les services de la mairie ont lancé la consultation pour le lot n°1 : Désamiantage – Démolition sur le site de l'association des Maires du Haut-Rhin le 19 septembre 2017. Les offres étaient à renvoyer en mairie pour le 05 octobre 2017 à 17h00.

Une seule entreprise a répondu à la consultation : l'entreprise GAIAL de COLMAR pour un montant de 59 975,00 euros HT. Le maître d'œuvre avait estimé les travaux seuls de démolition (sans désamiantage) à 30 000 euros HT.

Cette consultation n'ayant pas permis à la mairie de récolter des éléments objectifs pour l'attribution du lot de désamiantage-démolition, le Conseil Municipal en date du 9 octobre 2017, a déclaré la consultation sans suite et a décidé de relancer une consultation.

Une annonce a été déposée sur le site de l'association des Maires du Haut-Rhin le 10 octobre 2017. Les offres étaient à renvoyer en mairie pour le 23 octobre 2017 à 11h00.

4 entreprises ont déposé une offre :

- ✱ GAIAL de COLMAR pour un montant HT de 59 975,00 €
(45 135,00 € démolition, 14 840,00 € désamiantage)
- ✱ FERRARI SAS de WITTELSHEIM pour un montant HT de 58 150,00 €
(42 160,00 € démolition, 15 990,00 € désamiantage)
- ✱ FERRY de MERXHEIM pour un montant HT de 41 502,25 €
(32 882,25 € démolition, 8 620,00 € désamiantage)
- ✱ LINGENHELD de OBERSCHAEFFOLSHEIM pour un montant HT de 59 956,40 €
(45 316,40 € démolition, 14 640,00 € désamiantage)

Les entreprises sont évaluées selon 2 critères : le prix (40 %) et la valeur technique (60 %) au regard d'un mémoire technique contractuel à remplir.

Voici le détail des notes :

	GAIAL	FERRARI	FERRY	LINGENHELD
Prix	2,22	2,40	4,00	2,22
Valeur technique	6,00	3,30	5,10	6,00
Total	8,22	5,70	9,10	8,22
Classement	3	4	1	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ATTRIBUE le lot n°1 Désamiantage – Démolition à l'entreprise FERRY de MERXHEIM, pour un montant HT de 41 502,25 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 4

Autorisation de signature de la convention entre la Commune de Pfaffenheim et le Département du Haut-Rhin sur la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération.

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

VU le Code de la Voirie routière et notamment ses articles L.131-2 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2542-1 à L.2542-4,

VU le Règlement de la Voirie Départementale,

VU la délibération n°CD-2017-3-3-2 du Conseil Départemental en date du 23 juin 2017 approuvant la convention-type fixant la répartition des charges d'entretien des aménagements, équipements et réseaux implantés dans les Routes Départementales, en agglomération, et autorisant le Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin à signer la présente convention,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions prévues aux articles L.3213-3 et L.3321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.131-2 et suivants du Code de la Voirie Routière, les dépenses relatives à la construction, à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales sont à la charge du Département,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.115-1 du Code de la Voirie Routière, le Maire assure la coordination des travaux affectant le sol et le sous-sol des voies publiques à l'intérieur des agglomérations,

CONSIDERANT qu'en application des articles L.2213-1 et L.2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en Alsace-Moselle, le Maire dispose des pouvoirs de police en matière de propreté, de salubrité, de sûreté et de tranquillité dans les rues, et exerce la police de la circulation sur les routes départementales en agglomération,

CONSIDERANT que le Département et la Commune doivent en conséquence, et chacun pour ce qui le concerne, mettre en œuvre les mesures relevant de leurs compétences respectives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de la convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération et tout document nécessaire à l'exercice de la présente délibération.

POINT 5

Autorisation de signature de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Le Parc Naturel des Ballons des Vosges a lancé un appel à projet dans le cadre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte.

La commune de Pfaffenheim s'est portée volontaire dans le domaine de l'éclairage public. Plusieurs communes de la Communauté de communes PAROVIC se sont associées à la démarche et ont été regroupées sur une action de cet appel à projets : « Démarche incitative sur l'éclairage public ».

L'aide de cet appel à projet porte dans un premier temps sur un diagnostic de l'éclairage public de la commune. Ce dernier a été réalisé par Vialis pour notre commune et est subventionné à 80 % soit un maximum de 5 000 euros.

Dans un deuxième temps, l'appel à projet porte sur le remplacement de points lumineux subventionnés à 250 euros par point, et pour un maximum de 50.

L'aide maximum pour notre commune est fixée à 16 500 euros sur un minimum de dépense de 20 625 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la démarche de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 6

Location d'un terrain communal

Rapporteur : Christophe RIEFLE, Adjoint

Actuellement, Monsieur Daniel ALTERMATH est locataire d'une parcelle communale section 29 parcelle 402 d'une surface de 5 a 37 ca. Cette dernière sera cédée dans l'avenir pour la construction de hangars.

Dans cette optique, Monsieur Daniel ALTERMATH a signifié à la commune sa volonté de louer un terrain communal, section 29 parcelle 95 d'une surface de 8 a 58 ca. Ce terrain n'est plus exploité depuis 2014.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande et de fixer un tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la location du terrain cadastré section 29 parcelle 95 au profit de Monsieur Daniel ALTERMATH,

FIXE la location de ce terrain à 50 euros annuel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POINT 7**Restauration de l'orgue Callinet du Schauenberg: Transfert de la maîtrise d'ouvrage au Conseil de Fabrique de Pfaffenheim**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Suite à la restauration de l'Orgue Callinet de l'Eglise Saint-Martin de Pfaffenheim, le Conseil de Fabrique de Pfaffenheim souhaiterait poursuivre l'opération avec l'Orgue Callinet de la chapelle Notre-Dame du Schauenberg.

En 2013, la commune de Pfaffenheim a sollicité le Conseil Départemental du Haut-Rhin, dans le cadre du programme Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin, pour subventionner cette opération. Un accord a été donné par les services du Département, néanmoins, la commune étant à l'origine de la demande, cette subvention ne peut être transférée.

Le Conseil de Fabrique de Pfaffenheim a également sollicité le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour bénéficier d'une subvention dans le domaine du patrimoine. Une réponse favorable a été donnée à cette demande.

Le Conseil de Fabrique assurant entièrement le financement de l'opération, il est nécessaire pour pouvoir bénéficier de la subvention correspondante, que la commune transfère la maîtrise d'ouvrage au Conseil de Fabrique.

La subvention départementale à la commune et au Conseil de Fabrique faisant doublon, il est également demandé d'annuler notre demande d'aide pour qu'un transfert de crédit puisse opérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les travaux de restauration de l'Orgue Callinet de la chapelle du Schauenberg,

TRANSFERE la maîtrise d'ouvrage au Conseil de Fabrique de Pfaffenheim,

APPROUVE l'annulation de la demande de subvention N°CTV00861 « Restauration de l'orgue Callinet de 1812 de la Chapelle du Schauenberg » inscrite au Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – plaine du Rhin signée avec le Département,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la l'exécution de la présente délibération.

POINT 8**Informations diverses****Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014**Manifestation écoulées :

- ✱ Samedi 14 octobre: Concert du Pfaff Music Band

Manifestations à venir :

- ✱ Mardi 31 octobre: Soirée Halloween – La Ruchette
- ✱ Vendredi 3 novembre: Conférence des Donneurs de sang
- ✱ Samedi 4 novembre: Formation sur le massage cardiaque – Donneurs de sang
- ✱ Dimanche 5 novembre: Journée "Bouts de tissus" – La Ruchette
- ✱ Samedi 11 novembre: Cérémonie Armistice
- ✱ Dimanche 12 novembre: Repas Paroissial
- ✱ Samedi 11 et dimanche 12 novembre: Concours RCI – Club Canin
- ✱ Samedi 18 et dimanche 19 novembre: 21^{ème} fête de la châtaigne
- ✱ Samedi 25 novembre: Concert Rita & Andreas – Conseil de Fabrique
- ✱ Dimanche 26 novembre: Les Créatives fêtent Noël – Azur 2000
- ✱ Lundi 27 novembre: Collecte de sang

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014

Conformément aux termes de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.

✱ Marché inférieur à 10 000 € TTC

- VIALIS – Mission d'assistance aux démarches administratives du Guichet Unique / Ouvrage sensible Eclairage Public: 660 €
- VIALIS – Diagnostic des installations Eclairage Public: 6 757,20 €

✱ Concession dans le cimetière

- Concession au nom de Monsieur STENTZ Martin pour une durée de 30 ans.
- Concession au nom de Monsieur MARTISCHANG Martin pour une durée de 15 ans.



Levée de la séance: 20h45

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Pfaffenheim
de la séance du 23 octobre 2017**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 octobre 2017.
3. Réaménagement du centre village: attribution du lot n°1 Désamiantage - Démolition
4. Autorisation de signature de la convention entre la Commune de Pfaffenheim et le Département du Haut-Rhin sur la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération.
5. Autorisation de signature de La convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.
6. Location d'un terrain communal.
7. Restauration de l'orgue Callinet du Schauenberg: Transfert de la maîtrise d'ouvrage au Conseil de Fabrique de Pfaffenheim.
8. Informations diverses
 - Manifestations.
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LICHTENBERGER Aimé	Maire		
STRASBACH Jean-Michel	1 ^{er} adjoint		
ELBLING Annick	2 ^{ème} adjoint		
RIEFLÉ Christophe	3 ^{ème} adjoint		
MOLTES Pascale	Conseillère municipale	A donné procuration à M. THOMANN Yannick	
THOMANN Yannick	Conseiller municipal		
FRICK Sophie	Conseillère municipale		
EHRHART Armand	Conseiller municipal		
HANAUER Jean-Luc	Conseiller municipal		
DUCOMMUN Laurence	Conseillère municipale		
LEVY Alain	Conseiller municipal		
KRETZ Isabelle	Conseillère municipale		
MARCHAL Raphaël	Conseiller municipal	A donné procuration à M. WALTER Jérémie	
WALTER Jérémie	Conseiller municipal		
KLINGER Régine	Conseillère municipale		